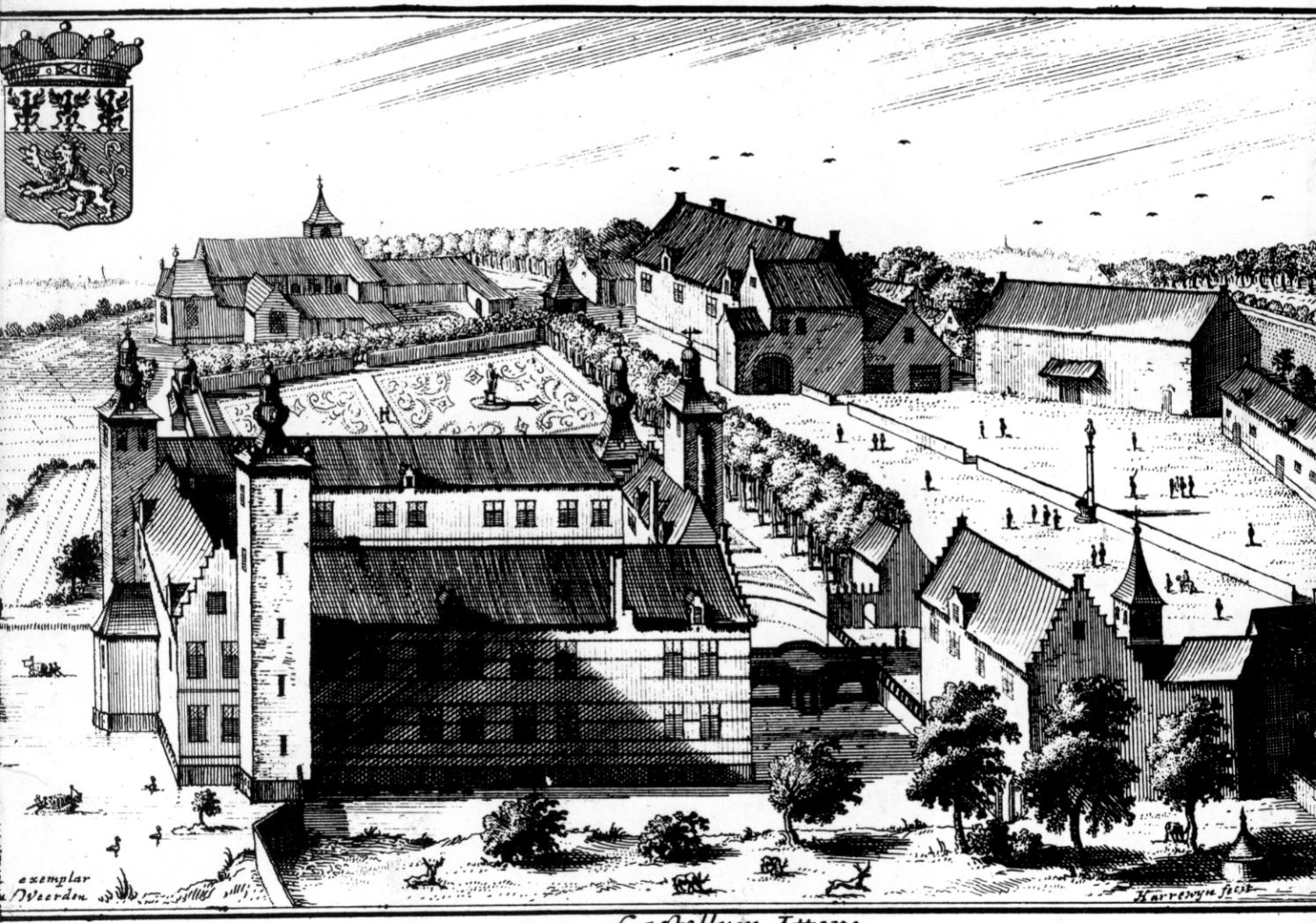
ENTRE SENNE ET SOIGNES 66

Bureau de dépôt :
1460 ITTRE

LXVI-1990
22e année

Trimestriel
3e trim. 1990

DESCRIPT. CASTELLOR. COENOBIORUMQ. AGRI BRUXE



Castellum Ittere

Præfecturæ *Nivellenſis* Dominium cum caſtello, in Baronatum erectum à Philippo
uarii anno 1652. in gratiam Florentii *de Rifflart* S. R. I. Baronis, *Ittræ* Domini.

ENTRE SENNE ET SOIGNES
Art - Histoire - Folklore - Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS
Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS
« La Brasserie »
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. : 067/64.68.32

ORGANISATION MONDIALE DE LA PRESSE PERIODIQUE MEMBRE

Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Christian DE BRABANTER, Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Georges GILMANT, Pierre HOUART, Gaston NEUKERMANS.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1990 (3 n^{os} imprimés)
Abonnement Ordinaire : 250 F
Abonnement de Soutien : 400 F
Abonnement d'Honneur : 600 F

Pour les années :
1979 à 1989 : 200 F

La collection des numéros disponibles (du n° 8 - 1971 au n° 64 - 1989, excepté le n° 12) coûte 2.100 F (à retirer à Ittre, rue Basse, 14).

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.
La reproduction des textes et illustrations est interdite sauf autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (deuxième liste)

Mademoiselle Christine AUTHOM, Virginal
Madame Andrée BARBIER, Ittre
Monsieur Léon BARBIER, Ittre
Monsieur et Madame Pierre BARBIER, Ittre
Monsieur et Madame Raoul BAUDUIN, Haut-Ittre
Monsieur et Madame Robert BAVAY, Haut-Ittre
Monsieur Hubert BEUTELS, Ronquières
Monsieur et Madame Jacques BOIS d'ENGHIEN, Ittre
Le Baron et la Baronne François COPPENS d'EECKENBRUGGE, Ittre
Monsieur Jean-Baptiste CUYPERS, Bruxelles
Monsieur Serge DE COOMAN, Hennuyères
Monsieur et Madame Jean-Paul DEHON, Tubize (Oisquercq)
Monsieur et Madame Walther DERNY, Virginal
Monsieur et Madame Marc DESSY, Clabecq
Monsieur et Madame Didier DUBRAY, Virginal
Le Comte Axel du MONCEAU de BERGENDAL, Bruxelles
Monsieur et Madame Michel FERRARD, Ittre
Le Docteur et Madame Jean-Paul FIEVET, Bruxelles
Monsieur Roger FIVEZ, Céroux-Mousty
Madame Jean GILLIS, Bruxelles
Monsieur et Madame GODEAU-BOUGARD, Ittre

Monsieur Richard HANOTTE, Nivelles
Monsieur Freddy HIERNAUX, Ittre
Le Vicomte et la Vicomtesse JOLLY, Ittre
Monsieur et Madame Ferdinand JOLLY, Ittre
Le Vicomte et la Vicomtesse Réginald JOLLY, Ittre
Le Professeur et Madame Paul-Jacques KESTENS, Heverlee
Monsieur et Madame Pierre LIENART, Ittre
Monsieur Marcel LOBET, Rixensart
Monsieur Armand MORLAND, Waterloo
Le Docteur et Madame Bruno NERINCKX, Ittre
Monsieur Luc PIERQUIN, Ath
Monsieur et Madame Stefano PRATOLA, Ittre
Monsieur et Madame Claude SERVENAY, Ittre
Monsieur Jacques TIMMERMAN, Bruxelles
Monsieur Jean-Marie VAAST, Clabecq
Monsieur et Madame Harold VANCAMPENHOUT, Virginal
Monsieur et Madame André VANDERHAEGEN, Ittre
Monsieur Odon WAUTRECHT, Ittre
Monsieur et Madame Georges WILMET, Clabecq

MEMBRES DE SOUTIEN (deuxième liste)

Les ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME, Bruxelles
Monsieur et Madame Florent BALLANT, Ittre
Monsieur et Madame Pierre BAUDELET, Ittre
Monsieur et Madame Joseph BERT, Virginal
Monsieur et Madame Michel BLANCKE, Ittre
Monsieur Armand BRANCART, Tubize
Monsieur Roger BRANCART, Bruxelles
Monsieur Georges BRUNEE, Saint-Vaast
Monsieur et Madame Gaston BUELINCKX, Tubize
Monsieur et Madame BURGHER, Ittre
Mademoiselle Rina CAPORALI, Bruxelles
Monsieur Maurice CHALLET, Braine-le-Château
Monsieur Fernand CODEMO, Clabecq
Monsieur l'Abbé Guy COSSEE de MAULDE, Bruxelles
Monsieur et Madame Guy DANDOY, Ittre
Monsieur Zénon DARQUENNE, Braine-le-Château
Monsieur et Madame Stan DE BIE, Ittre
Monsieur et Madame Raoul DEBREMAKER, Ittre
Monsieur Albert DEBRULLE, Haut-Ittre
Monsieur et Madame André DECHIEF, Virginal
Monsieur Marcel DE COOMAN, Ronquières
Madame Monique DEDOBBELEER, Virginal
Monsieur et Madame Armand DE JAECK, Virginal
Monsieur et Madame Omer DEKETELBUTTER, Virginal
Monsieur et Madame Claude DELALIEUX, Ittre
Monsieur Yves DELANNOY, Petit-Enghien
Madame Régine de LAVAREILLE, Bruxelles
Monsieur et Madame Victor DELESTIENNE, Ittre
Monsieur et Madame Camille DELFERRIERE, Haut-Ittre
Monsieur Albert DELHOUX, Braine-le-Comte
Monsieur et Madame Gaston DELHOUX, Ittre
Monsieur Raoul DEMOULIN, Ittre
Monsieur Louis DENIS, Nivelles
Monsieur et Madame René DENYS, Rebecq-Rognon
Le Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Corroy-le-Château
Madame Raymond DETRY, Virginal
Monsieur Roger DEVLEMINCKX, Tubize
Monsieur Charles DEWAANDELEER, Bruxelles

(Suite en page 23)

L'EXPLOITATION AGRICOLE A ITTRE AUX 17e ET 18e SIECLES

INTRODUCTION

Nous avons signalé dans un article antérieur (Entre Senne et Soignes XLVIII 1984 p. 5) que le village d'Ittre s'étendait sous l'Ancien Régime sur 3.226 bonniers ou 2.695 ha, soit 2.114 ha pour l'ancienne commune d'Ittre, 554 ha pour la seigneurie de Samme qui lui a été rattachée jusqu'en 1796 (2) et 27 ha constituant le hameau du Rogissart ajouté à Clabecq en 1955.

Un dénombrement fiscal de 1763 (3) étudie une surface agricole exploitable de 2.552 ha. Rappelons que la propriété écclésiastique couvre 8 % de la superficie exploitable avec 215 ha, la propriété noble et féodale 41 % avec 1.083 ha et la propriété bourgeoise, paysanne et ouvrière, le solde 1.345 ha auquel on ajoute 40 ha de chemins et ruisseaux et 12 ha de biens communaux.

C'est le seigneur d'Ittre qui est le plus grand propriétaire terrien du village. Ses fermes couvrent 292 ha et l'ensemble de ses biens (avec le grand bois d'Ittre 91 ha) 459 ha. Il retire de ses censes 52 % de ses revenus globaux avec 3.541 florins sur un total de 6.748. Le rapport du grand bois d'Ittre est également important. Rappelons qu'il possède les fermes du Pou 86 ha, de Scôte 66 ha, du Fresnoy 58 ha, de Rosémont 47 ha, de Samme 18 ha et de la Vigne 17 ha.

Le seigneur de Fauquez vient ensuite avec des fermes d'une superficie de 274 ha. Le total de ses biens comprend 330 ha. Il possède notamment le bois des Rocs (avec une carrière) et les bois de Fauquez et du Houssois pour 43 ha. Le produit de ses fermes atteint 64 % de ses revenus (12 % de plus que le seigneur d'Ittre) avec 3.348 florins sur un total de 5.231. Il possède les fermes de Gaesbecq 67 ha, de la Vollée 53 ha, du Sart et de la Motte à Balloux 51 ha chacune, de la ferme du château attenante aux terres du Chaumont 42 ha et du Grand Rappoy 10 ha.

La ferme de la Tour à Ittre (60 ha) appartient au Chapitre de Sainte Gertrude à Nivelles tandis que la Tour d'Asquempont (33 ha) et le moulin du même lieu sont la propriété du prévôt du Chapitre.

Le seigneur de Baudemont qui, en 1673, exploite lui-même la ferme attenan-

(1) L'essentiel de ces notes constitue une synthèse d'un fort intéressant mémoire de licence de l'Université Catholique de Louvain « Structure agricole d'un village brabançon à la fin de l'Ancien Régime : Ittre » présenté en 1967 par Mme Solange Delaunois. Rappelons qu'à Ittre le bonnier de 4 journaux ou 400 verges de 16 1/2 pieds de côté (pied de Nivelles) équivaut à 0,8356 ha.

(2) Samme devient alors une commune autonome pendant 11 ans et 8 mois avant d'être réunie à Virginal le 21 janvier 1808.

(3) Archives Générales du Royaume (A.G.R.), Greffes Scabinaux de l'Arrondissement de Nivelles (G.S.N.) n° 4.270.



Imposante et solitaire, la ferme du Pou domine un panorama de terres et de prairies.

te à son château (72 ha) possède au total 83 ha.

La ferme - manoir de la Motte à Housta (34 ha) appartient à la famille de Plaines tandis que la ferme de la Motte à Ittre (58 ha) est la propriété des Malcote. Enfin, la cense de la Drugnode détenue par les familles Huysmans et d'Angest est la plus grande ferme d'Ittre avec 101 ha.

1. L'AFFECTATION AGRICOLE DES TERRES

L'ACCROISSEMENT DES TERRES DE LABOUR

En 1763, l'affectation agricole du sol peut se déterminer de la manière suivante : les terres de labour ont une superficie de 1.572 ha (62 %), les prés, pâtures et vergers de 752 ha (30 %) et les bois de 209 ha (8 %). Les terres arables sont déjà fort importantes. Elles le seront plus encore à la fin du 18e siècle et dans la première moitié du siècle suivant. La comparaison avec le plan Popp de 1859 est significative : les terres de labour passent à 1804 ha (71 %), les herbages diminuent à 539 ha (21 %) et l'étendue des bois reste pratiquement inchangée.

De nombreux documents du 18e siècle révèlent cette conversion de pâtures en terres labourables. La note introductive du démembrement de 1763 confirme également ce phénomène qui se produit tant chez les grands exploitants que chez les petits : *«Il se trouve aujourd'hui dans le village d'Ittre moins de prés de rivière à cause qu'il s'en trouve une grande quantité labourés».*



Accolé à la grange monumentale de 1774, le porche de Gaesbecq laisse entrevoir une des plus grandes cours pavées du village.

LES CULTURES

Les blés durs sont l'élément essentiel de la culture et de la consommation sous l'Ancien Régime. Le blé, le froment, l'avoine, le sarrazin, l'épeautre, le seigle et l'orge sont couramment semés mais on trouve aussi du trèfle, des vesces, des pois, du lin, du houblon (pour la brasserie) et déjà des pommes de terre.

L'importance croissante des cultures de céréales entraîne deux conséquences importantes. Elle réduit d'abord le problème de la subsistance des habitants du village. Elle s'insère ensuite dans le vaste courant commercial agricole qui parcourt nos provinces à la fin du 18e siècle.

En effet, les fermiers des grandes censes d'Ittre vendent maintenant une partie de leur récolte à des marchands de grain, principalement de Nivelles. En 1778, par exemple, le censier Debroux, de Rosémont, vend au marchand Burlez de Nivelles du froment (5 muids et demi de *«vieux froment»*) et du blé pour un montant de 130 florins. Ceci confirme encore l'engouement de l'époque pour l'extension des terres de labour.

L'ELEVAGE

On dénombre à Ittre en 1763 901 *«bêtes à cornes»* pour 301 exploitants. Si les 20 grands censiers de plus de 50 bonniers (42 ha) possèdent un cheptel variant entre 13 et 20 têtes de bétail, les petits exploitants de moins d'un bonnier, au

nombre de 85, n'ont que 26 vaches au total. Le nombre de bêtes à cornes varie naturellement en fonction de la surface dont dispose l'exploitant.

L'élevage de moutons ne se pratique que dans 12 grandes censes. Il y a à Ittre environ 1500 moutons, toujours en 1763, soit environ 125 bêtes par exploitation. Les fermiers élèvent des moutons tant pour l'engrais que pour la laine et il faut être aisé pour en détenir.

Le tableau suivant donne pour les 14 fermes reprises (qui ont toutes plus de 50 bonniers) la superficie globale de la cense, celle des herbages, le nombre de bêtes à cornes et celui des bêtes à laine. La superficie des censes est généralement celle qui est louée au seigneur, parfois augmentée de terres louées à d'autres propriétaires ou possédées en propre. Ceci est le cas pour le Fresnoy, la Vollée, Gaesbecq, la Motte à Ittre, Rosémont et le Mazy. A l'inverse, la superficie de la cense de la Tour est inférieure à la propriété du Chapitre de Nivelles.

Signalons encore que les vaches sont des vaches *«à poil rouge», «à poil rouge et à blanc museau»* ou encore *«à poil gris»* et enfin *«à poil noir»*.

CENSES de + de 50 bonniers	SUPERFICIE de la cense (ha)	SUPERFICIE des herbages (ha)	NOMBRE DE BETES à cornes	NOMBRE DE BETES à laine
Drugnode	101	27	20	158
Poux	86	16	14	150
Fresnoy	75	16	16	135
la Vollée	75	10	26	126
Baudemont	72	12	12	120
Gaesbecq	71	20	18	140
Scôte	66	14	13	120
la Motte à Ittre	66	15	18	125
la Motte à Balloux	51	17	17	100
le Sart	51	20	18	-
la Tour	51	-	15	125
Rosémont	50	9	11	-
Mazy	45	13	13	130
Basse-Cour de Fauquez	42	14	20	70

2. LA VIE AGRICOLE D'APRES LES BAUX DE LOCATION

LE CHOIX DES FERMIERS

Le seigneur propriétaire de la cense choisit soigneusement son fermier. C'est d'ailleurs toujours lui, en personne, qui passe les contrats de bail. Mais il exige des garanties sérieuses pour le respect des différentes clauses. Le censier *«oblige sa personne et ses biens meubles et immeubles»* et se soumet à la condamnation volontaire. De plus, lorsque le censier entre dans la ferme, il est tenu de payer un



Dominant la cour empierrée, le corps de logis de Rosémont est lumineux dans ses lignes d'harmonie et d'équilibre.

«droit de vin» ou *«pot de vin»,* somme équivalant fréquemment à une année de loyer, en garantie des fermages (les *«rendages»*) à échoir. Quand le fermier apporte son bétail, il s'agit là d'une garantie supplémentaire.

Souvent, les baux sont de longue durée. Plus l'occupation est longue, meilleurs sont l'entretien de la terre et l'exploitation des terres et pâtures. Dès le début du 18e siècle, la durée du bail est toujours de 9 ans. Et très souvent, le bail est renouvelé même en faveur de la génération suivante.

LE SOUCI MAJEUR DU SEIGNEUR : LA PRESERVATION DE L'INTEGRITE DE LA CENSE

La préoccupation du seigneur de préserver l'intégrité des biens donnés en location va se manifester de manière nette dans toutes les clauses des baux portant sur les bâtiments, les prairies et les terres de culture.

Le seigneur fournit les **bâtiments** en bon état. Il les reconstruit quand cela s'avère nécessaire. Jusqu'à la fin du 18e siècle, il prend aussi à sa charge toute destruction causée par *«accident de feu, foudre du ciel, gens de guerre ou aultres cas réservés».* Le fermier, quant à lui, entretiendra les bâtiments et veillera à maintenir strictement la contenance des biens en n'y laissant s'y établir ni chemins, ni servitudes.

Les **prairies** devront être bien entretenues. Il faudra y *«arracher et extirper toutes les ronces, les épines, les joncs et les autres mauvaises plantes qui pourroient em-*

pescher la croissance de la bonne herbe». Les fossés qui entourent les prairies devront également être vidés ou nettoyés. Ceci au moins trois fois pendant le terme. Les haies seront taillées et parfois le fermier devra en planter une lorsqu'il n'y en a pas. La coupe de celles-ci et des arbres morts est au profit du censier. Par contre, celui-ci est obligé de *«bien armer et cultiver les arbres croissants».* Ce sont souvent des saules, des pommiers, des cerisiers, des poiriers et des pruniers. Des plantations de saules et d'arbres fruitiers seront aussi régulièrement effectuées par un ouvrier du seigneur mais aux frais du fermier.

Enfin, il est stipulé que le preneur devra remplacer tout arbre fruitier mort ou disparu par deux nouveaux plants pour chaque arbre manquant.

Les **terres de labour** devront être *«dûment labourées et cultivées à règle de bon laboureur».* Une fumure devra être épandue à chaque terme et surtout les terres de culture devront être soumises à la pratique de l'assolement triennal c.à.d. la rotation des cultures comprenant une phase de repos ou jachère (*«gisière»* de gésir : reposer).

JACHERE, LABOURS ET ENGRAIS

La pratique de la jachère consiste à partager les terres labourables en trois territoires d'étendue plus ou moins égale. L'un, destiné aux céréales servant à la cuisson du pain : froment, seigle, épeautre, le deuxième réservé à l'orge et à l'avoi-

La ferme de la Vollée disposait en 1763 du nombre record de 26 bêtes à cornes.



Le long corps de logis de la Motte à Ittre date de 1620. Son entrée principale est ornée d'un joli larmier en accolade. →

ne, aux pois, vesces, favettes et autres plantes fourragères tandis que le troisième groupe demeure obligatoirement sans culture ou en jachère dans le but de laisser au repos un sol épuisé par la récolte et par une fumure insuffisante. Chaque année, les trois groupes changent d'affectation jusqu'à ce que le cycle initial recommence après trois ans.

Dans ce domaine, le seigneur est traditionnaliste. Il exige le maintien de la jachère jusqu'à la fin du 18e siècle quoique la mesure paraisse spoliatrice au niveau du fermier qui se voit privé d'un tiers des terres arables. De plus, cette pratique avait moins de raison d'être dans la région d'Ittre, aux terres limoneuses et non argileuses.

Outre la jachère, deux autres méthodes devaient assurer à la terre sa fertilité : les labours et l'épandage d'engrais. Tous les baux mentionnent que la terre doit être ameublée et aérée. L'engraissement des terres a aussi une grande importance, les engrais chimiques n'existant pas encore. Les clauses des baux sont très précises à ce sujet.

C'est le fumier des bêtes en étable (la *«fiente»*) qui constitue l'apport principal. Le fermier devra fumer les terres *«autant qu'il* (le seigneur) *trouvera bon»*. Tel autre devra appliquer *«une fois une pleine fumure»*. Tel autre encore *«deux demi-fumures»*.

La marne est aussi employée par les censiers. On en trouve dans les terres des censes et dans les bois. Ils utilisent également de la chaux.

CONSERVATION DES BIENS, RAPPORT FINANCIER ET TECHNIQUES NOUVELLES

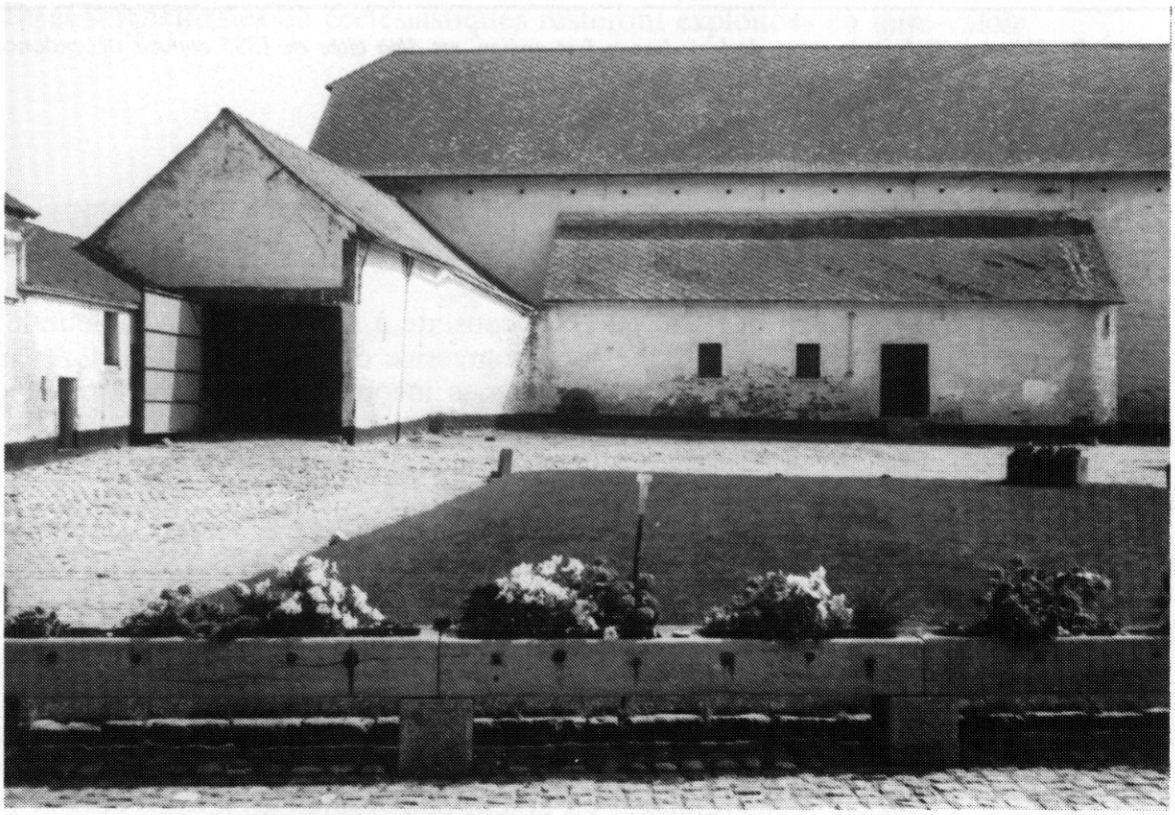
Nous avons vu que la préoccupation économique et financière du seigneur était de préserver l'intégrité de ses censes plutôt que de préconiser au fermier les moyens d'en accroître le rendement et d'y favoriser le progrès de la culture. Les baux de location assurent au seigneur un rapport financier considérable qui d'ailleurs va progressivement augmenter au cours du 18e siècle.

Les grands censiers sont pourtant bien au fait des nouvelles techniques : l'utilisation de la nouvelle charrue brabançonne, l'introduction des fourrages comme nouvelles cultures de compensation, la transformation des prairies en terres labourables, un élevage intensif d'un plus grand cheptel permettant des fumures plus importantes.

Mais ces perfectionnements sont le fait du fermier et non du seigneur. Comme le type de contrat en vigueur à Ittre était le bail à ferme et non le métayage (système prévoyant le partage des fruits de la récolte avec le propriétaire), le fermier était donc directement concerné par l'accroissement de la productivité de l'exploitation.

→ *Le soleil joue et dessine à son gré à l'intérieur du vaste carré de bâtiments de la cense brabançonne.*







La ferme de Scôte, au corps de logis bas et fort ancien, est déjà citée en 1335 comme dépendance de la seigneurie d'Ittre. (Dessin à la plume de Catherine Cayphas).

LA HAUSSE DES RENDAGES

C'est à partir de 1750 que l'on constate à Ittre (comme d'ailleurs en Brabant et dans les Flandres) une hausse progressive des rendages.

Le paiement des charges publiques incombe en plus au fermier comme le prévoient toujours les premières clauses des baux.

Au départ, le rendage est principalement en argent mais aussi pour partie en nature.

Nous avons déjà vu (E.S. et S. n° LXI - 1988 pp. 3 et 4) que les fermiers de Scôte et de Rosémont fournissent en 1660 au seigneur 80 livres de beurre, 2 moutons et 10 livres de sucre. Le censier de la Motte à Balloux, en 1687, livre un veau gras en plus du beurre.

Le rendage en nature comprendra également du froment, de l'huile à brûler, de la farine, des pains de sucre, des légumes, tous les fruits récoltés chez nous et... *«le profit»* de la moitié des occupants volatiles d'un pigeonnier. Tous ces rendages en nature seront peu à peu remplacés et ajoutés aux rendages en argent.

L'ensemble des rendages en argent pour toutes les fermes étaient payés le 30

novembre à la Saint-André. Consignés soigneusement dans les registres de comptes du seigneur, ils étaient payés avec une régularité parfaite, témoignant à la fois du bon choix des locataires par le seigneur et de l'aisance et de la bonne gestion des censiers.

3. LES MODES DE GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

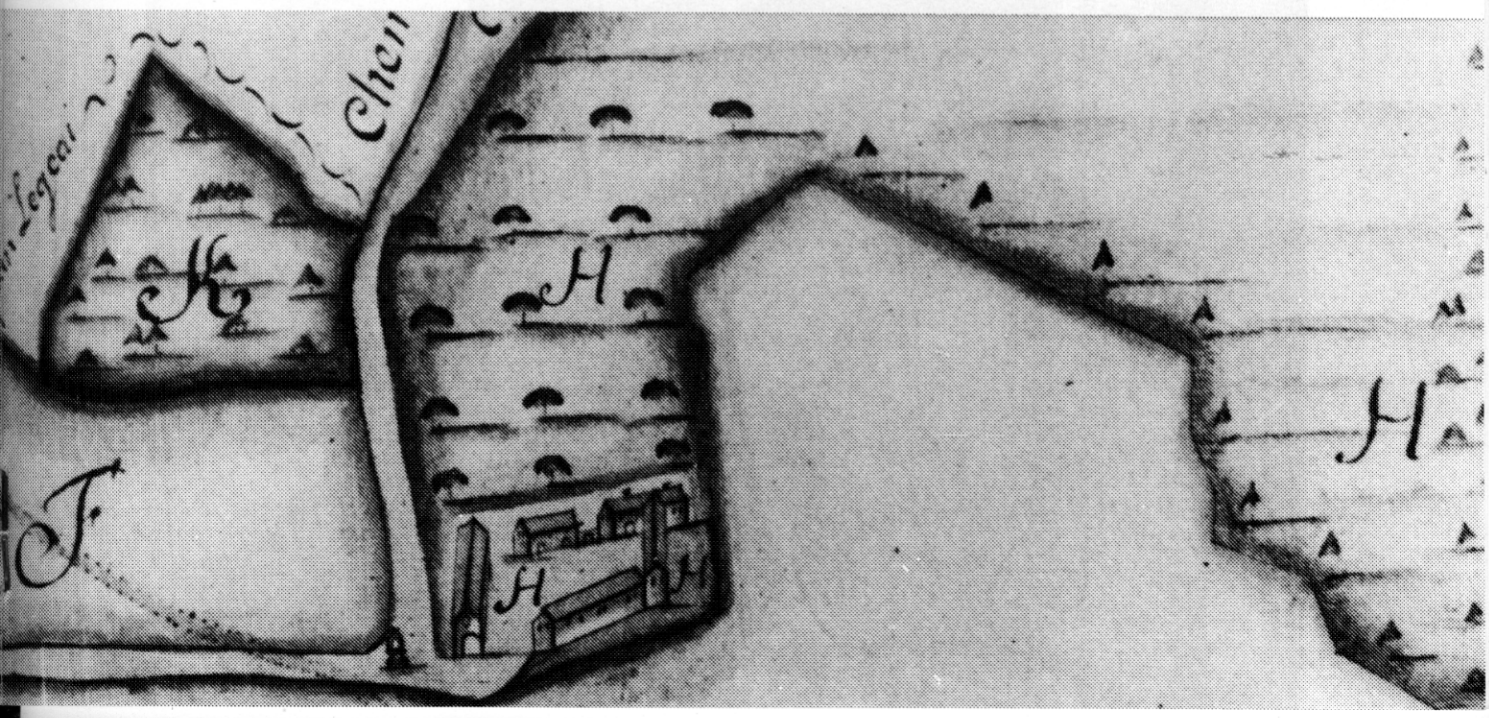
Sur 214 tenanciers mentionnés dans un dénombrement antérieur de 1673, 146 sont propriétaires de leurs biens (mais dans ce nombre 48 sont également locataires), 66 sont uniquement locataires et 2 cas sont douteux. 36 personnes ne sont toutefois propriétaires que d'un *«jardin à porée»,* c.à.d. un petit potager près de la maison.

Les grandes censes des seigneurs d'Ittre et de Fauquez et du Chapitre de Sainte Gertrude à Nivelles sont données en bail à ferme à des censiers. C'est le système du faire-valoir indirect. Souvent, en outre, les grands fermiers louent l'un ou l'autre bien pour agrandir leurs exploitations.

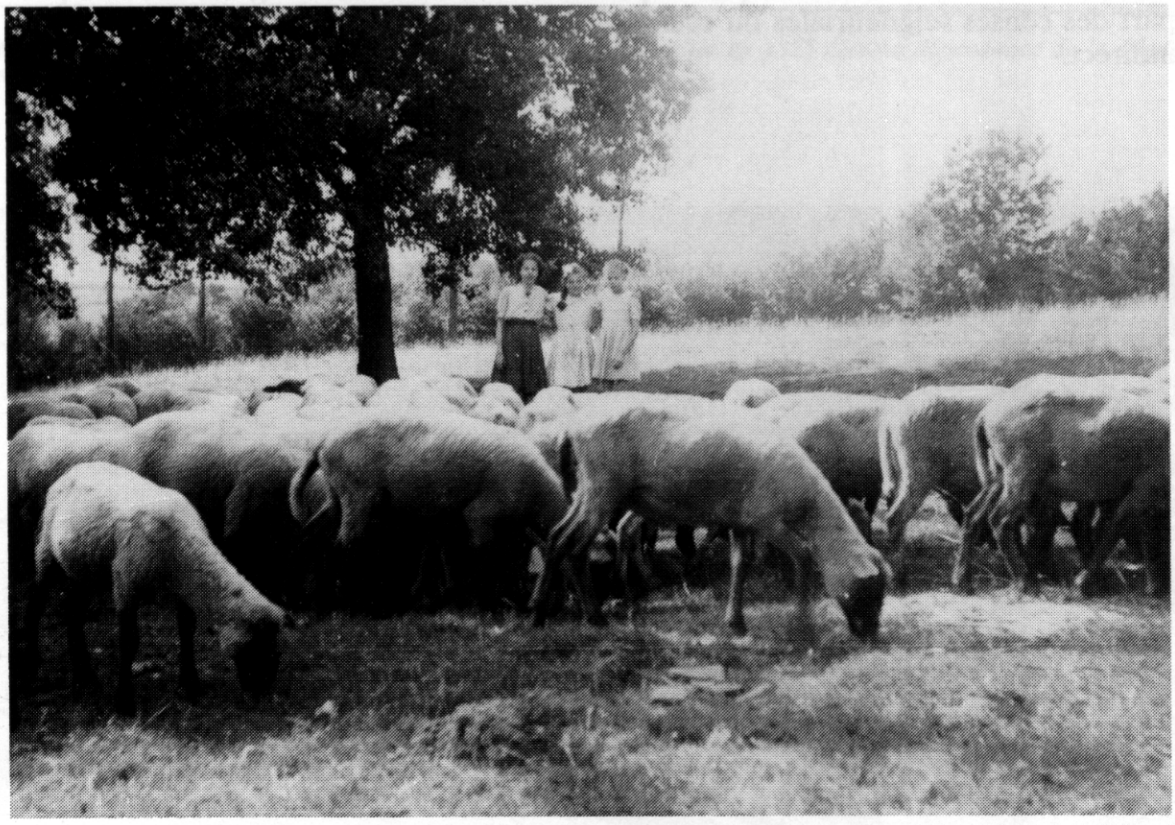
Quelques grandes censes sont exploitées en faire-valoir direct par leur propriétaire comme la cense de Baudemont exploitée par le seigneur du lieu F. des Quesnes et la cense d'Huleu appartenant à D. Diesbecq.

Beaucoup d'exploitants, enfin, réunissent les deux modes d'exploitation pratiquant un système mixte. Les grands censiers, outre les terres qu'ils louent, possèdent en propre un certain nombre de bonniers. Il en est de même pour le petit cultivateur. Ce système est le plus répandu à Ittre et dans la région. Mais la plupart des censes seigneuriales ou écclésiastiques resteront exploitées en faire-valoir indirect.

Jean-Paul CAYPHAS









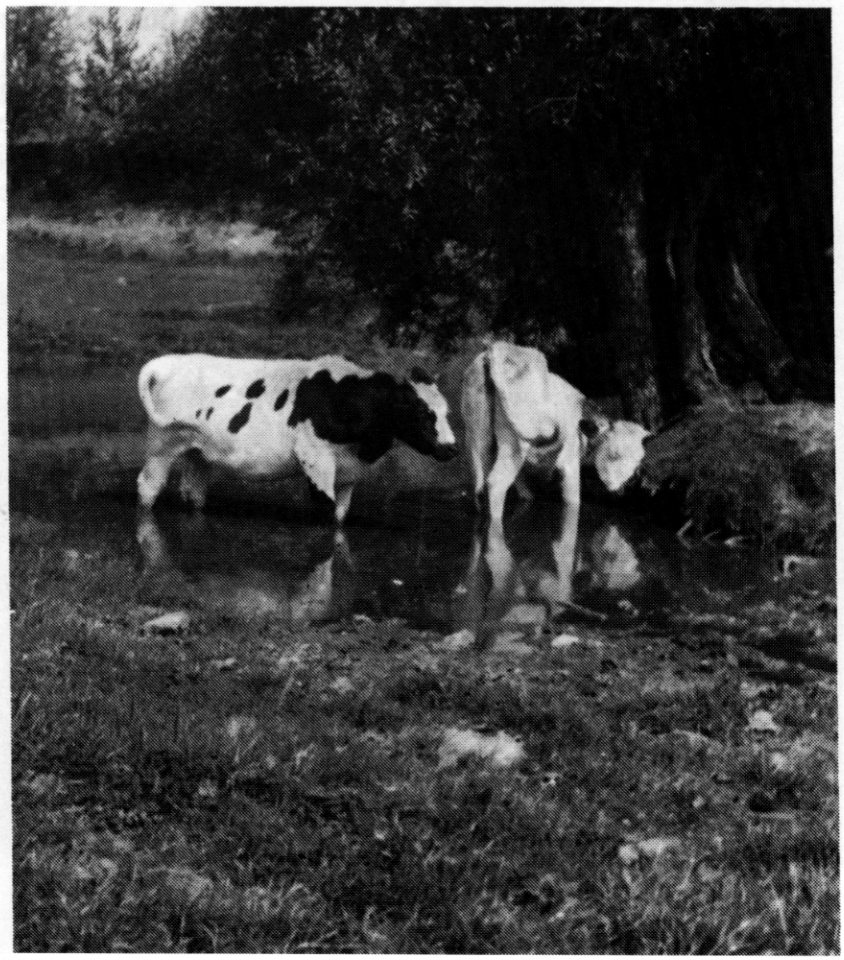
SCENES

BUCOLIQUES

A

LA

FERME



TUBIZE

DE LA GRANDE CHAUSSEE AUX TEMPS MODERNES

Tubize, grosse bourgade agricole

Située dans une vallée fertile baignée par les eaux limpides de la Senne, Tubize vivait alors au rythme lent de la terre et des saisons. Les roues à aubes des moulins tournaient gaillardement, entraînant les lourdes meules de pierre fournissant la nourriture de base et l'huile d'éclairage à toute une population laborieuse. Des étendues à perte de vue de céréales dorées ondoyaient sous le soleil et sous le vent.
Plus de cent cinquante fermes et fermettes étaient éparpillées sur son territoire. Quantité de bovins paissaient dans de vertes pâtures. Les chevaux de trait fumants entraînaient les charrues qui retournaient la glèbe en de profonds sillons. Des familles entières d'ouvriers saisonniers venaient prêter main-forte lors des récoltes de céréales, du battage du blé et de l'arrachage des betteraves. Seule la cloche de l'église réglait la journée des paysans et leur annonçait les événements heureux et malheureux de la bourgade, ainsi que les grands fléaux (incendies, invasions...).
La fin de la moisson était fêtée avec entrain. Tous ceux qui avaient collaboré aux récoltes formaient un cortège pour suivre le dernier char chargé de gerbes dorées sur lequel était planté une grosse branche touffue supportant, au sommet, un coq attaché. C'était *« l' co d'aousse »* (« le coq d'août »). On riait, on dansait, on buvait à l'heureuse rentrée de la récolte. La joyeuse bande participait à un copieux repas préparé à la ferme et un rondeau final clôturait la journée. Cependant, la totalité de la population ne travaillait pas aux champs. Il faut savoir qu'une main-d'œuvre locale était utilisée à l'exploitation des carrières locales telles que l'ardoisière de Stéhoux, les carrières de Quenast, de Ripain, du Rogissart.... C'est ainsi que l'on verra au hameau de Stéhoux une quantité d'habitations modestes construites en pierres de l'endroit abriter les ouvriers de l'ardoisière à proximité de leur lieu de travail.

La grande chaussée et un relais postal de deuxième classe

Mais Tubize est aussi traversée sur une distance de quatre mille cinq cent mètres par un grand axe routier. Il s'agit de la route poussiéreuse ou boueuse, suivant les saisons, parsemée d'ornières, reliant Bruxelles à Valenciennes. Construite entre 1703 et 1713, cette chaussée, bordée de constructions basses, sans étage, ne fut aménagée et pavée avec des pierres de Quenast, qu'en 1746, sous le règne de Marie-Thérèse d'Autriche.
Mais, déjà à l'époque de l'établissement des postes aux Pays-Bas, Tubize fut un des endroits choisis pour y établir un relais de deuxième classe entre la ville de Hal et La Genette (Rebecq), relais de première classe. Nous lisons dans le règlement du 5 novembre 1701 : *« Philippe (1) par la grâce de Dieu, Roy de Castille,*

(1) Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

de Léon, d'Arragon etc.... Comme dans la conjoncture présente du temps il est nécessaire d'établir Postes pour la communication des villes et provinces de ce pays.... Nous avons ordonné, comme Nous ordonnons par cette, d'établir lès Postes suivans : Route de Bruxelles à Valenciennes : Bruxelles-Tubize; Tubize-Braine-le-Comte; Braine-le-Comte-Casteau... »
Ce relais de postes se situait à l'angle de la rue de Mons et de la rue de Bourgogne (n° 21, actuellement occupé par l'Etude du Notaire Dandois, l'opticien Lousse et la Fiduciaire Fidéco), sous l'enseigne « Le Soleil ». Les dépendances et écuries se trouvaient rue de Bourgogne.

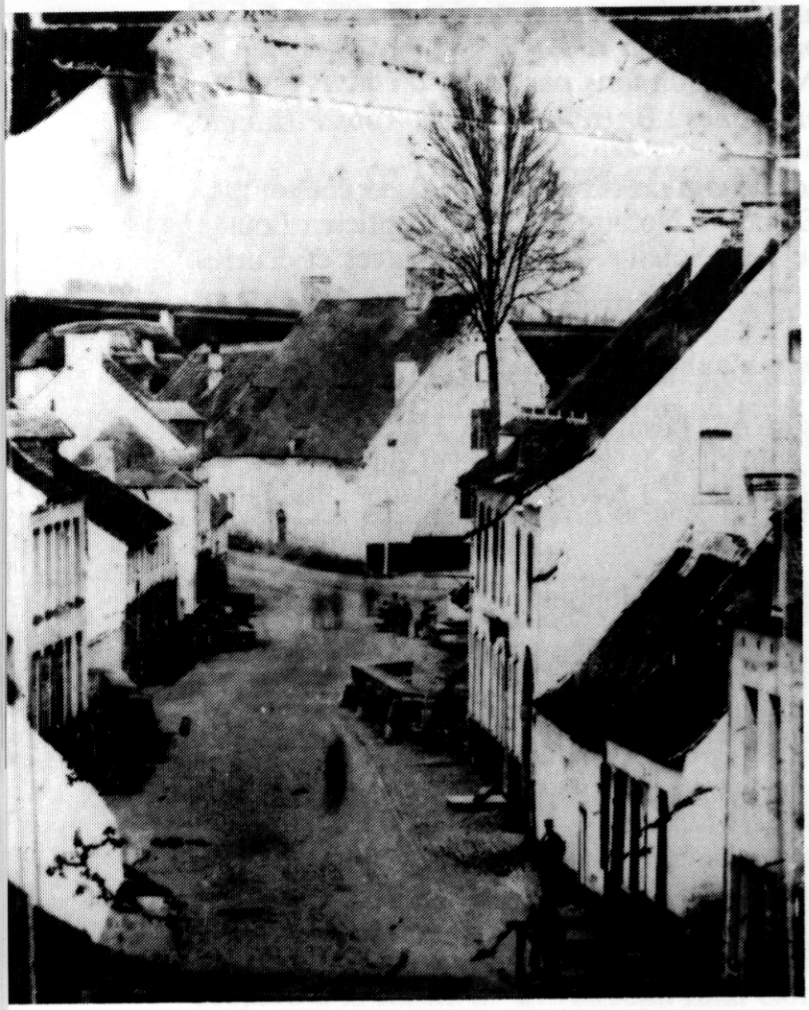
Le long de la grand-route, de nombreuses auberges et fermes

Ainsi, les diligences et malles-postes qui faisaient arrêt à Hal, à la Genette et à Braine-le-Comte apportaient des nouvelles de la Capitale et du Hainaut.
De nombreuses auberges où l'on pouvait loger *« à pieds ou à cheval »* jalonnaient la traversée de Tubize :

- Les Pays-Bas, rue de Bruxelles (actuellement cordonnerie Spanu, n° 25 et Radio Henri, n° 23)
- La Chaîne d'Or, rue de Mons (actuellement chaussures Jackie et Dann n° 30 et lingerie Simonne n° 28)
- La Couronne, rue de Mons (actuellement Braval n° 29, Café Central n° 31 et Shoe Post n° 33)
- Le Cheval Gris, rue de Mons (de l'actuelle Pharmacie Lorie à la Banque Nagelmackers n° 60)

L'ancienne place forte d'Hobruges transformée en ferme. Elle fut démolie vers 1933 pour faire place au haut fourneau n°5 des Forges de Clabecq.





Le «Bas du Village» *de Tubize vers 1870-1875. A l'avant-plan, le chemin* «à ornières de fer» *destiné au transport des pierres des Carrières de Quenast au canal. Plus loin, la route se rétrécit aux passages des ponts de la Senne et du bras de dérivation du moulin «Debast».*

- Le Petit Bruxelles, rue de Mons (actuellement Le Signet n° 76, Immobilière B.E.I. n° 78 et Super Boni n° 80)
- La Brasserie, rue de Mons (magasin Fine Art Table n° 95) avec dépendances rue Ripainoise (rue Ferrer actuelle); La grande porte subsiste encore de nos jours entre le n° 10 et 14.

La maison du Bailli se trouvait à l'emplacement de l'école Saint Joseph et l'église, construite en 1235, était entourée du cimetière. De nombreuses fermes étaient également échelonnées le long de la grande chaussée :

- L'ancienne auberge « Le Roy de France » devenue ferme « Pitch Delvau » au n° 178 rue de Bruxelles.
- Crame, rue de Bruxelles, en face de l'actuelle gendarmerie.
- Scaillet, actuellement « Musée de la Porte » à l'angle de la chaussée d'Hondzocht et de la rue de Bruxelles.
- Wadin, à l'angle de la rue de Bruxelles et de la rue de Bourgogne, actuellement café et salle Le Maxi.
- Decock, à l'angle de la rue de la Station (actuellement fleuriste Raoul Camby), les dépendances s'étendaient jusqu'au magasin d'accessoires électriques Claude Taminiau et la grande entrée subsiste encore.
- Querton, plateau de la Gare (actuellement Seutin, magasin Calypso et Librairie du Centre).

Les quatre suivantes, rue de Mons :
- Borremans (actuellement magasins Dédée n° 25, Agneessens n° 27)
- Delallieux (Magasin Phildar n° 50)
- Wyvekens (actuellement résidence Provence : Jouets aux Trois Pommes et Parfumerie n° 63 et 65)
- Hannicq (actuellement Docteur Baïni et Maison M. et Mme Garcet n° 120)

A part les bruits provoqués par la pluie, le vent, le chant des oiseaux, le cri du coq et les cloches de l'église, les sons qui parvenaient aux oreilles des Tubiziens vivant à cette époque n'étaient autres que claquements de sabots des chevaux, hennissements, éclats de voix, roulement de roues bardées de fer sur la chaussée, beuglement de bovins, tintement des marteaux de maréchaux-ferrants sur les enclumes, mais... de grands bouleversements se préparaient.

Le canal de Bruxelles à Charleroi

Ainsi, après les dominations espagnole et autrichienne, c'est sous le régime français que fut ordonné par une loi du 14 Floréal an IV (4 mai 1804) la construction du canal de Bruxelles à Charleroi, destiné au transport de la houille vers la capitale. Il n'y eut, sous le régime français, qu'un début d'exécution près de Charleroi. Après la défaite des armées napoléoniennes à Waterloo, il fallut attendre l'an 1826 pour que le Roi Guillaume fit ériger un cahier des charges préalable à la reprise des travaux. Le creusement du canal dura cinq ans. Il fut inauguré le 25 septembre 1832 et livré à la navigation le 11 octobre de la même année.
Ce premier canal était accessible aux péniches de septante tonnes. Une abondante main-d'œuvre locale participa aux travaux. Une grande quantité de chevaux de

Au bas de la chaussée d'Hondzocht, la très ancienne ferme Scaillet exploitée vers 1890 en «magasin» *de charbon et de bois à brûler. Elle fut acquise le 23 octobre 1961 par la Commune de Tubize pour y établir le «Musée de la Porte».*



trait furent utilisés lors des terrassements et de nombreux propriétaires et éleveurs profitèrent de cette bonne opportunité qui leur permit des profits non négligeables.
Des industries naquirent tout le long de ce nouvel axe économique et ainsi les bateliers obtinrent un frêt de retour et une grande diversité de matériaux, matières et céréales furent bientôt transportées par voie d'eau, dont les pierres extraites des Carrières de Quenast.

1840 ! L'arrivée du Chemin de fer

Après la révolution brabançonne, le centre de Tubize se transforme; le premier cimetière entourant l'église se voit désaffecté.
Le 16 mai 1834, le Conseil Communal décide de faire paver le terrain autour de l'église pour en faire une place publique.
Les défunts sont alors inhumés au second cimetière, rue du Curé (actuellement emplacements magasins « Trafic »).
Un grand événement est en préparation qui va révolutionner les moyens de transport et amènera la suppression des malles-postes et des diligences. Il s'agit de l'avènement du chemin de fer. Ce fait nouveau engendra la décadence des auberges qui en dépendaient.
Voté par les Chambres, le tracé reliant Tubize à la capitale (station des Bogaerts) fut étudié en 1835; les enquêtes et expropriations eurent lieu en 1837.
Le grand jour arrive enfin, le roi Léopold II fixe au dimanche 17 mai 1840 l'ouverture du tronçon Bruxelles - Tubize.
Ce fut le départ de l'expansion économique et industrielle de notre cité. En 1840, Tubize compte 503 maisons abritant 2.314 personnes.

Un chemin à *« ornières de fer »* pour les Carrières de Quenast.

Au cours des années 1847 - 1848, avec l'autorisation du Conseil Communal de Tubize, les Carrières de Quenast installèrent un chemin *« à ornières de fer »* reliant Quenast au canal, destiné à transporter pierres et pavés à un quai de chargement des péniches, à proximité de la passerelle « Demeur » (qui fut détruite par les soldats français en mai 1940).
Au début, les wagonnets transporteurs étaient à traction chevaline. Les chevaux furent remplacés en 1851 par deux petites locomotives Cockerill.
Sur le territoire communal, le tracé de ce chemin de fer suivait l'actuelle rue Ripainoise, rue Ferrer, Boulevard Georges Deryck, traversait la rue de Bruxelles, passait sous un pont pour croiser la ligne de chemin de fer Bruxelles-Mons pour aboutir au canal après avoir franchi la Sennette sur une passerelle. Ce chemin de fer fut désaffecté en 1877.
C'est au boulevard Georges Deryck, en face de la salle du Gymnase (place du jeu de balle), que se trouvait l'atelier de réparation des locomotives qui donna naissance le 28 juillet 1855 aux « Ateliers Métallurgiques de Tubize ». Cette usine comportait une fonderie de fer et de cuivre et occupait à sa fondation soixante ouvriers. En 1928 - 1929, six à sept cent personnes y étaient occupées.
Les Forges de Clabecq, dont l'origine remonte à 1752, ont été agrandies en 1844 et prirent une extension considérable; entre 500 et 520 ouvriers y travaillaient à cette époque.



La gare de Tubize érigée pour la création du chemin de fer en 1840. C'est la seule station du réseau belge qui subsista depuis cette date jusqu'en 1981.

Une profusion d'industries

Bien d'autres industries virent le jour en ce milieu du XIXe siècle dont plusieurs fonderies artisanales et quelques briqueteries à caractère local.
En 1855, une filature de coton sous la direction de Louis Dehase s'établit au chemin de Stéhoux (actuellement rue des Frères Lefort). Septante ouvriers y travaillent. Peu avant 1930, elle occupe plusieurs centaines d'ouvriers. Ces bâtiments abritent maintenant le département « Sisal-kraft » de la Société Anonyme St Regis Bates.
En 1857, une fabrique de tuyaux de drainage créée par M. Steenhaut (dernièrement, emplacement chantier Danheux et Maroye) et reprise par M. Champagne fait vivre une centaine d'ouvriers.
En 1899, Les Briqueteries et Tuileries Mécaniques de Tubize sont créées au quartier de la Bruyère (rue des Frères Taymans) et dirigées jusqu'en 1930 par la famille Vanden Eede.
En 1900, une industrie inconnue jusqu'ici s'implante à Tubize, il s'agit de la première fabrique de soie artificielle au monde. Des milliers d'ouvriers et d'ouvrières y furent occupés et pas mal d'entre eux, grâce à une politique sociale sans failles

pratiquée par le Marquis de Baudry d'Asson, ont pu au moyen de primes payées avant la crise de 1930 construire leur propre maison.
En 1902, une nouvelle fonderie de cuivre entre en activité rue Ferrer à l'initiative de Jules Ferier et Léon Penseleer (emplacement de l'actuel dépôt communal). La famille Hendrickx succède aux deux fondateurs et quatre-vingts ouvriers y sont employés.
Vers 1905, Alexandre Navet exploite les briqueteries rue de la Déportation et urbanise tout un quartier.
En 1928, sur le site des Briqueteries et Tuileries Mécaniques de Tubize, se crée une usine pour la fabrication de sacs papier « St Regis Bates ». En 1962, cette société acquiert l'ancienne usine Dehase, rue des Frères Lefort, pour y étendre ses activités.
En 1941, la Fabrique de chaussures Bata s'installe dans les bâtiments de l'ancienne cotonnière Dehase qui a disparu peu après 1930. Elle y fabrique des chaussures jusqu'en 1956 et est ensuite transférée à Forest. Elle nivela la prairie longeant le ri de Favarge et redressa le cours d'eau pour en faire un terrain de sport (actuellement Stade Leburton).

Les temps modernes - Nouvelles orientations

Les guerres qui amènent les pires horreurs et déciment les populations apportent aussi des progrès technologiques fulgurants.
Après 1945, la libre concurrence revenue permit une large diffusion des produits importés. Des routes se créent, des autoroutes traversent le pays du Nord au Sud et d'Est en Ouest, reliant toutes les grandes zones industrielles d'Europe.
Les petites entreprises familiales et artisanales disparaissent les unes après les autres ne pouvant rivaliser avec les moyens mis en œuvre par les grandes sociétés.
L'après-guerre fut aussi l'époque des fusions, des absorptions, des liquidations et des restructurations d'entreprises. C'est ainsi que les Briqueteries Champagne furent reprises par la Briqueterie et Tuilerie de Bierghes et Havinnes en 1965 et cessèrent toute activité quelques années plus tard.
Les Ateliers Métallurgiques repris par la Brugeoise et Nivelles fermèrent en 1958.
La Fabrique de Soie Artificielle qui entra en 1932 dans le groupe Fabelta, fusionnée en 1961 avec U.C.B., puis en 1969 avec A.K.U. (Hollande) puis A.K.Z.O. (Allemagne), est déclarée en faillite le 29 juillet 1980.
Tubize a bien changé !
De nouveaux quartiers résidentiels sont créés, des magasins à grande surface surgissent sur des terrains industriels désaffectés. L'ancienne gare est partiellement démolie en 1981 pour faire place à un bloc du plus triste effet. Les fusions de communes ont lieu et dès 1970, Tubize et Oisquercq sont réunis, puis en 1977, c'est la fusion avec Saintes et Clabecq. Dans un esprit européen, Tubize est jumelée avec Korntal (Allemagne) et Mirande (France) en 1966, puis avec Scandiano (Italie) en 1975, « pour une jeunesse heureuse dans une Europe unie ».

Christian DE BRABANTER

MEMBRES DE SOUTIEN (suite de la page 3)

Monsieur et Madame André DEWULF, Virginal
Monsieur et Madame Marcel DUJACQUIER, Virginal
Monsieur Guy DUMASY, Ittre
Monsieur Robert DUSART, Ittre
Monsieur et Madame Lucien FARNIR, Ittre
Monsieur et Madame Raymond GENARD, Bierges
Monsieur Lucien GERVY, Ittre
Monsieur et Madame Jean-Marie GILLIS, Wezembeek-Oppem
Monsieur et Madame Jacques GLINEUR, Ittre
Monsieur et Madame Maurice GODEAU, Haut-Ittre
Monsieur et Madame Raymond GODEAU, Halle
Madame Anna GORNIACZYK, Ronquières
Monsieur et Madame Michel GOSSIAUX, Ittre
Monsieur et Madame Jean GREGOIRE, Ittre
Madame Marcel GUILMOT, Henripont
Monsieur et Madame Charles HAINE, Genval
Monsieur et Madame Francis HANAPPE, Ittre
Monsieur Oscar HAUTENAUVE, Braine-le-Château
Monsieur Francis HUART, Hennuyères
Monsieur Roger HUNIN, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert
Monsieur Daniel LACROIX, Virginal
Madame Armande LANDERCY, Ittre
Monsieur et Madame Yves LEBLOND, Ittre
Mademoiselle Marie-Louise LEBRUN, Virginal
Madame Michel LEBRUN, Virginal
Monsieur et Madame LECLERCQ, Clabecq
Monsieur Julien LECLERCQ, Hal
Monsieur et Madame Louis LECLERCQ, Ittre
Madame Liliane LEJEUNE, Henripont
Monsieur et Madame Camille LENOIR, Ronquières
Monsieur et Madame Constant LOICQ, Virginal
Madame Marie LONNOY, Lillois
Monsieur et Madame MARCHESINI-MANSY, Bruxelles
Monsieur André MEUNIER, Bruxelles
Monsieur et Madame André MEURANT, Ittre
Monsieur Gustave MOYERSOEN, Ittre
Le MUSEE DE LA PORTE, Tubize
Les MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS, Bruxelles
Monsieur et Madame Fernand NIELS, Rebecq-Rognon
Monsieur et Madame Jean-Marie PIERRARD, Bruxelles
Monsieur et Madame Joseph PLASMAN, Haut-Ittre
Monsieur et Madame Yvon RAMPELBERG, Ittre
Monsieur et Madame Jacques RUYSKART, Virginal
Monsieur et Madame Marcel SEGHERS, Virginal
Madame Marie SERVAIS, Bruxelles
Madame Joseph SEUTIN-HUPE, Saint-Amand
Monsieur et Madame Eric SUPPES, Bruxelles
Le Docteur Paul TAMIGNIAU, Libin
Madame André TEMMERMAN, Ittre
L'UNIVERSITE DE L'ETAT A MONS, Mons
L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, Louvain-la-Neuve
Monsieur Jean VANBENEDEN, Nivelles
Monsieur et Madame Daniel VANKERKOVE, Virginal
Monsieur Frans VERHOYE, Bruxelles
Monsieur et Madame Maurice WARGE, Rixensart
Madame Cécile WASNAIR, Virginal





Edit. responsable : J.-P. Cayphas, rue Basse, 14 - 1460 Ittre.